

Régime de droit d'entrée des visites guidées de la Sorbonne, à partir du 1^{er} avril 2018

AYANTS DROIT À LA **GRATUITÉ**

AYANTS DROIT AU **TARIF RÉDUIT**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Catégorie	Justificatif
Étudiants des universités d' Île-de-France	Carte d'étudiant de l'année en cours

Catégorie	Justificatif
Étudiants des établissements d'enseignement supérieur français*	Carte d'étudiant de l'année en cours
* au sens de l'article D711-1 du Code de l'Éducation	

ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Catégorie	Justificatif
Élèves des établissements d'enseignement primaire ou secondaire de l' académie de Paris	Demande de réservation de l'établissement
Accompagnateur de groupe d'élèves des établissements d'enseignement primaire ou secondaire toute académie , dans les limites suivantes: - un accompagnateur pour 5 élèves de maternelle ; - un accompagnateur pour 7 élèves de primaire, collège et lycée.	Préciser le nombre d'accompagnateur lors de la réservation- Contrôle le jour de la visite
Personnels du ministère de l'Éducation Nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Rectorat de Paris et de la Chancellerie des universités de Paris	Carte professionnelle

Catégorie	Justificatif
Élèves des établissements d'enseignement primaire ou secondaire hors académie de Paris (cf. condition de gratuité des accompagnateurs)	Demande de réservation de l'établissement

AUTRES

Catégorie	Justificatif
Journalistes français ou étrangers	Carte de presse en cours de validité

Catégorie	Justificatif
Demandeurs d'emploi	attestation en cours de validité délivrée par Pôle Emploi et pièce d'identité
Bénéficiaires de minima sociaux notamment RSA, AAH et minimum vieillesse (selon la définition du Ministère des Solidarités et de la Santé) et ses ayants droit mentionnés sur l'attestation	attestation en cours de validité et pièce d'identité